

Synthèse de propositions des jeunes sur l'eau

A l'attention des décideurs présents à Rio+20

Association SimONU
d'Euromed Management



Conseil Régional des
Jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Batna Sciences Po Rennes
BreizhMUN 2012



Rio + 20 : synthèse des propositions recueillies auprès des jeunes

Suite au Forum Mondial de l'Eau qui s'est déroulé à Marseille en mars 2012, **Green Cross France et Territoires**, sous l'impulsion de son Président Jean-Michel Cousteau, a décidé de relayer la voix des jeunes à Rio+20.

Ce projet a abouti à la production de cette **synthèse de propositions des jeunes**, finalisée à partir des contributions apportées par ces trois organismes de jeunes :

- **Association SimONU d'Euromed Management** : résolutions adoptées à l'issue de deux simulations ONU portant sur le thème de l'eau, en préparation au Forum Mondial de l'Eau de mars 2012.
- **Conseil Régional des Jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur** : propositions prioritaires définies par les jeunes en préparation au Forum Mondial de l'Eau de mars 2012.
- **Association Batna Sciences Po Rennes** : résolutions adoptées à l'issue d'une simulation ONU portant sur le Delta du Niger, les 4 et 5 avril 2012.

5 propositions principales

1. Entériner les responsabilités qui incombent aux différents partenaires (Etats, collectivités locales, firmes multinationales) par la création d'une charte mondiale de l'eau, confirmant les principes éthiques de la Charte de la Terre,
2. Renforcer tous les types de coopération entre les acteurs ayant une responsabilité en matière de gestion de l'eau,
3. Créer des mécanismes permettant de renforcer les compétences des Etats rencontrant des difficultés à remplir leurs missions de sensibilisation et de contrôle des entreprises ayant reçu délégation de service public de l'eau,
4. Mettre en place des mécanismes financiers incitatifs pour limiter les gaspillages et les pollutions, après analyse et revue critiques de l'existant,
5. Développer une véritable politique économique favorable aux investissements

Propositions recueillies et consolidées par
Green Cross France et Territoires

Plus d'informations sur www.gcft.fr



1. Entériner les responsabilités qui incombent aux différents partenaires (Etats, collectivités locales, firmes multinationales) par la création d'une charte mondiale de l'eau, confirmant les principes éthiques de la Charte de la Terre

Reconnaissant l'importance du public comme du privé dans le traitement du problème de l'eau, mais regrettant qu'il n'y ait aucun engagement des multinationales sur les questions d'économie d'eau ou de pollution, et observant des situations où les Etats et collectivités sont soit dépassés, soit corrompus, soit faiblement impliqués, les jeunes souhaitent :

1. La formalisation des responsabilités qui incombent à chaque acteur en matière de gestion de l'eau, avec signature et engagement,
2. L'entérinement notamment des responsabilités propres aux firmes multinationales en charge de la distribution d'eau, qui se reconnaîtraient acteurs du développement dans les pays du Sud,
3. L'accentuation de la lutte contre la corruption et le rétablissement d'un rapport de forces sain entre Etats / collectivités et entreprises dans les partenariats public-privés.

Pour cela, ils appellent à des décisions concrètes :

1. La création d'une charte mondiale de l'eau définissant les responsabilités de chaque acteur concerné par la gestion de l'eau,
2. L'engagement des entreprises, par ratification de la charte, à coopérer avec l'Etat de la juridiction où elles s'implantent, mais aussi à employer de la main d'œuvre locale, à participer à la création de pôles locaux de recherche et de formation, à soutenir des tutorats, ou encore à internaliser plutôt qu'externaliser la contrainte environnementale dans leurs activités,
3. L'engagement des collectivités, par ratification de la charte, à renforcer leurs efforts de contrôle sur les délégations de service public de l'eau, et à lutter contre toutes les formes de corruption liées aux partenariats public-privés,
4. L'engagement des Etats, par ratification de la charte, à s'impliquer dans les délégations de service public de l'eau par un soutien technique et financier à la hauteur des besoins des collectivités, mais aussi à coopérer entre eux afin que tous les Etats soient à même de remplir cette mission,
5. L'engagement des organismes internationaux liés à l'eau, par ratification de la charte, à appuyer les Etats et collectivités ayant ratifié la charte à remplir leurs prérogatives en matière d'accès à l'eau des administrés, par un soutien tant en termes de compétences que de financements.

2. Renforcer tous les types de coopération entre les acteurs ayant une responsabilité en matière de gestion de l'eau

Considérant que l'eau est un facteur clé de développement qui appelle des décisions concrètes autour desquelles l'ensemble des acteurs doivent converger et coopérer, les jeunes souhaitent :

1. Le renforcement de la coopération entre pays du Nord et du Sud, et entre pays « riches en solutions hydriques » et ceux pauvres sur ces problématiques, par des échanges de connaissances, de traditions et de technologies, et par une mise en commun des efforts de Recherche et Développement,
2. Le renforcement de la coopération entre pays ou acteurs en conflit sur l'eau par des accords multilatéraux mais aussi par l'instauration d'une médiation soit par des acteurs régionaux, soit par le PNUE,
3. Le renforcement de la coopération de terrain entre organismes internationaux et avec les Etats sur les problèmes transverses liés à l'eau, par exemple face à des maladies dues à la pollution des eaux, ou la sensibilisation (collaboration du PNUE avec l'UNICEF, l'UNESCO).

Pour cela, ils appellent à des décisions concrètes impératives :

1. Un transfert de technologies de base liées à l'eau comme réaction d'urgence face aux problèmes les plus criants que rencontrent les pays « pauvres en solutions hydriques »,
2. La création de structures universitaires locales et la multiplication des échanges internationaux entre étudiants, experts et chercheurs du Nord et du Sud sur la thématique de l'eau, avec obligation de retour au pays d'origine pour une durée minimale de 5 ans,
3. La mise en place d'accords multilatéraux de coopération par région, pour une gestion pacifiée des cours d'eau,
4. La création d'un programme international sous l'égide de l'UN-WATER (ONU-Eau) dont la mission serait de restructurer, réorganiser, redynamiser mais aussi mieux coordonner l'ensemble des structures onusiennes déjà existantes sur l'eau,
5. La création de zones d'échanges privilégiés dans tous les domaines concernant l'eau (économique, technologique, et scientifique), celles-ci consistant en une fiscalisation préférentielle permettant de favoriser les coopérations internationales, financées par un renforcement des financements des organismes internationaux liés à l'eau, prélevés proportionnellement au niveau de développement des pays partenaires.

3. Créer des mécanismes permettant de renforcer les compétences des Etats rencontrant des difficultés à remplir leurs missions de sensibilisation et de contrôle des entreprises ayant reçu délégation de service public de l'eau

Considérant que certains Etats sont incapables d'honorer leurs responsabilités en matière de sensibilisation et de contrôle des firmes multinationales, dont les prérogatives sont trop larges, les jeunes souhaitent :

1. L'accentuation des soutiens apportés aux Etats faibles voire impuissants face au pouvoir octroyé par les firmes multinationales en matière de gestion de l'eau,
2. Le renforcement des politiques publiques de sensibilisation aux maladies relatives à l'insalubrité hydrique,
3. La création d'une structure internationale chargée du contrôle attentif des firmes multinationales, pour éviter les dérives et suppléer aux Etats qui n'ont pas la capacité de négocier et contrôler leurs délégations de service public de l'eau.

Pour cela, les jeunes appellent à des décisions concrètes :

1. La création d'un comité d'experts du Nord et du Sud sous l'égide de l'UN WATER (ONU-Eau), en coopération avec les organismes internationaux déjà actifs dans le secteur des délégations de service public de l'eau,
2. La définition d'une double mission à ce comité d'experts, à savoir le soutien concret et continu aux Etats dans leurs activités de négociation et de contrôle des partenariats publics/privés (durée des contrats, détermination d'objectifs chiffrés, réglementation...), et le contrôle des entreprises, afin de permettre un rééquilibrage entre acteurs d'une délégation de service public de l'eau,
3. L'élaboration, dans le cadre du contrôle des entreprises par ce comité d'experts, d'une liste noire des firmes les plus polluantes et consommatrices en eau, et à l'inverse la création d'un Label Bleu valorisant les industries œuvrant pour le libre accès à l'eau (*'naming and shaming'*),
4. Le renforcement de la coopération entre les Etats et les instances onusiennes pour développer la formation offerte dans les pays dont les compétences eau sont faibles, par la création, sous l'égide des Nations-Unies, de pôles de compétitivité eau dans ces pays, en rassemblant des étudiants du Nord et du Sud,
5. L'accentuation de la collaboration avec les Etats de l'UNICEF, appelée à jouer un rôle important pour intégrer la sensibilisation aux problématiques liées à l'insalubrité de l'eau dans les programmes scolaires, notamment avec des kits images et autres outils pédagogiques efficaces.

4. Mettre en place des mécanismes financiers incitatifs pour limiter les gaspillages et les pollutions, après analyse et revue critiques de l'existant

Déplorant les gaspillages et pollutions de l'eau, qui causent des dégâts majeurs dont les populations sont les premières victimes, les jeunes souhaitent :

1. La mise en place des mécanismes financiers permettant de taxer les usages abusifs ou superflus de la ressource hydrique, tout en rendant l'accès de tous à une eau saine financièrement accessible,
2. Le développement de mécanismes financiers réellement incitatifs pour prévenir ou du moins limiter les pollutions émises, notamment par les entreprises utilisant l'eau dans leurs activités.

Pour cela, ils appellent à des décisions concrètes :

1. La mise en place de taxes à la consommation, responsables et évolutives par tranche en fonction du type de consommation, permettant une hiérarchisation des usages avec un tarif progressif selon un système prix / consommation, dont la définition doit s'appuyer sur les quantités minimales d'eau définies par l'OMS et s'alimenter des retours d'expériences des collectivités où cette solution est déjà mise en place,
2. Le réinvestissement des excédents perçus dans des réinvestissements hydriques responsables (rénovation, mise aux normes, dépollution, sensibilisation...),
3. La définition de montants d'amendes en fonction du type de pollutions des eaux, pays par pays, par une cour nationale indépendante garantissant l'absence de pressions et corruptions de la part des entreprises privées.

5. Développer une véritable politique économique favorable aux investissements pour un meilleur accès à l'eau de tous, notamment en zones rurales

Regrettant que les investissements dans les systèmes de distribution et d'assainissement de l'eau soient trop faibles dans certaines zones, excluant notamment les populations rurales des progrès observés en matière d'accès à une eau saine, les jeunes souhaitent :

1. La création de mécanismes financiers incitant les entreprises à investir dans des zones initialement peu rentables,
2. Le soutien le cas échéant au développement de coopératives de l'eau capables de suppléer l'absence d'implantation des entreprises privées traditionnelles,
3. Le soutien de ces politiques par des systèmes de micro-financement, par les banques de développement régionales, ou encore l'ONUDI.

Pour cela, les jeunes appellent à certaines mesures très concrètes :

1. La création d'avantages fiscaux pour les entreprises investissant dans la modernisation et la construction de réseaux en zones rurales, calculées au prorata du niveau d'investissement de chaque entreprise,
2. L'obligation pour les entreprises exploitant des ressources naturelles de consacrer une part de leurs bénéfices à la construction et / ou modernisation de réseaux de distribution et d'assainissement d'eau dans leur zone d'implantation,
3. La création d'un système de zones de coopération économique privilégiée où les entreprises profiteront d'une défiscalisation sur une durée de 15 à 20 ans, puis devront soit se désengager du pays en gardant une part du bénéfice de l'infrastructure anciennement créée à moins de 5%, soit être taxées de façon progressive jusqu'au niveau de taxation nationale pour favoriser la concurrence loyale,
4. L'implication plus ciblée des bailleurs de fonds internationaux pour le développement de coopératives rurales de gestion de l'eau et de projets de solidarité internationale d'accès à l'eau en zones rurales, par du microcrédit ou l'octroi d'aides spécifiques,
5. Le réinvestissement hydrique responsable des excédents perçus de la taxe sociale progressive mise en place par les Etats sur les consommations d'eau.